

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33	Séance du 31 janvier 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_006 OBJET : DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE AU 01/01/2024	Date de convocation : 25 janvier 2024 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Ont donné pouvoir Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)
	Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu la délibération 2023-016 du 30 mars 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents) pour 2023
 Vu la délibération 2023-057 du 6 septembre 2023 portant modification de la délibération du 30 mars précitée
 Vu la délibération 2023-084 du 22 novembre 2023 portant mise à jour de la liste des emplois budgétaires permanents et non permanents du CCAS et de la commune de Rive de Gier
 Vu l'avis unanime du comité social territorial du 15 janvier 2024;

Contenu :

La liste des emplois budgétaires de la commune et du CCAS évolue au gré des besoins des services, de leur organisation et des évolutions de carrière des agents qui occupent ces emplois.

Cette liste est tenue à jour régulièrement et fait l'objet d'une présentation complète une fois par an.

AVANT			APRÈS		
emploi	grade	temps de travail	emploi	grade	temps de travail
Directeur des services techniques	ingénieur	100%	Directeur des services techniques et aménagement durable	ingénieur hors classe	100%
chargé de mission économie commerce	rédacteur	100%	chargé de mission économie commerce	rédacteur principal de 2è classe	100%
			chargé de projets informatiques	technicien principal de 1ère classe	100%
			adjoint directeur cadre de vie environnement	agent maîtrise principal	100%
responsable service mécanique	agent maîtrisé principal	de 100%	réfèrent chef d'atelier mécanique	agent maîtrise principal	de 100%
réfèrent chef d'équipe voirie	agent maîtrise	de 100%	adjoint chef de service espaces publics	agent maîtrise	de 100%

Proposition :

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois budgétaires de la Ville et du CCAS (emplois permanents et non permanents), en cohérence avec les éléments ci-dessus exposés.



Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

**Votant contre : 1
Jean-Louis VALENTE**

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**